

PROGRAMME NATIONAL DE PILOTAGE DE LA FORMATION CONTINUE DES PERSONNELS D'ENCADREMENT DE L'ENSEIGNEMENT SCOLAIRE ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR - DE ANNÉE 2003-2004

■ La création récente de la direction de l'encadrement et celle de l'école supérieure de l'éducation nationale marquent la volonté ministérielle de donner aux cadres du système éducatif un rôle déterminant dans les évolutions majeures qui sont en cours.

Qu'il s'agisse de la modernisation de l'État ou du processus de décentralisation, les personnels de l'encadrement, au plus près du terrain, verront leurs missions s'étendre et se complexifier : explicitation et mise en œuvre des orientations nationales, mais aussi conduite de projets dans un contexte d'autonomie accrue des établissements, mobilisation des acteurs, relations renforcées avec les collectivités territoriales et plus généralement les partenaires locaux, tout cela exige des compétences nouvelles ou élargies, intercatégorielles, évoluant avec la carrière et les missions successives, et donc le développement notable de la formation permanente qui sera le véritable levier du changement.

L'école supérieure de l'éducation nationale accompagnera ces évolutions, en assurant le pilotage national de la formation

des cadres par un travail en étroite collaboration avec les académies et les établissements d'enseignement supérieur, en favorisant les partenariats avec les différentes directions de l'administration centrale, les autres ministères, ainsi qu'avec les organismes européens et internationaux d'éducation et de formation.

Publié conjointement avec la DPMA, le présent programme national de pilotage de l'encadrement pour le second semestre de l'année 2003 esquisse ces perspectives, en rapport avec les grands chantiers ministériels. Outre les adaptations à l'emploi et les animations de réseaux, ce programme propose quelques dispositifs significatifs. Relayés et déclinés au niveau académique, ceux-ci contribueront à la professionnalisation des personnels d'encadrement, leur permettant ainsi de faire face aux mutations de la gestion du système éducatif.

Pour le ministre de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche et par délégation,
La directrice de l'encadrement
Marie-France MORAUX

LISTE DES DISPOSITIFS DE SEPTEMBRE À DÉCEMBRE 2003

PAGE		IDENTIFIANT
38	<p>Professionnalisation de l'encadrement</p> <ul style="list-style-type: none"> - Personnels de direction et d'inspection : le pilotage pédagogique partagé de l'EPLÉ - Établissements secondaires et collectivités territoriales - Session d'études pour l'enseignement supérieur - Veille sociale et prévention des conflits - Risques majeurs : mise en sûreté des établissements d'enseignement - L'accueil des élèves handicapés dans les établissements du second degré 	<p>03NDEN0001</p> <p>03NDEN0002</p> <p>03NDEN0003</p> <p>03NDEN0004</p> <p>03NDEN0005</p> <p>03NDEN0006</p>
45	<p>Formations périodiques et animation des réseaux</p> <ul style="list-style-type: none"> - Rencontres interprofessionnelles de service public dans le cadre du réseau des écoles de service public - Prévention et traitement des atteintes sexuelles dans les établissements du second degré - Réseau des directeurs des relations et ressources humaines - Regroupement des personnels de direction rentrant en France métropolitaine 	<p>03NDEN0007</p> <p>03NDEN0008</p> <p>03NDEN0009</p> <p>03NDEN0010</p>
54	<p>Adaptations à l'emploi</p> <ul style="list-style-type: none"> - IA-IPR détachés dans un emploi d'inspecteur d'académie, directeur des services départementaux de l'éducation nationale - IA-IPR détachés dans un emploi d'adjoint à l'inspecteur d'académie, directeur des services départementaux de l'éducation nationale - IA-IPR établissement et vie scolaire recrutés sur liste d'aptitude - IA IPR disciplinaires recrutés sur liste d'aptitude - Inspecteurs de l'éducation nationale du premier degré recrutés sur liste d'aptitude en 2003 - Inspecteurs de l'éducation nationale chargés de l'information et de l'orientation (IEN-IO) recrutés sur liste d'aptitude - Inspecteurs de l'éducation nationale - enseignement technique/ enseignement général (IEN-ET/EG) recrutés sur liste d'aptitude - Inspecteurs de l'éducation nationale - enseignement technique/ enseignement général (IEN-ET/EG) : . nommés sur un poste administratif et financier en apprentissage . nommés sur un poste de formation continue . conseillers d'un inspecteur d'académie nommés en 2003 - Directeurs de CIO nommés au 1er septembre 2002 - Directeurs de CIO nommés au 1er septembre 2003 - Conseillers auprès d'un recteur : DAËT, DAFCO, CSAIO - Secrétaires généraux d'académie et secrétaires généraux d'académie adjoints - Secrétaires généraux d'inspection académique - Secrétaires généraux d'établissement public d'enseignement supérieur - Directeurs des relations et ressources humaines - Agents comptables d'établissement public d'enseignement supérieur - Conseillers d'administration scolaire et universitaire - Formation à la prise de fonction d'agent comptable d'établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel 	<p>03NDEN0011</p> <p>03NDEN0012</p> <p>03NDEN0013</p> <p>03NDEN0014</p> <p>03NDEN0015</p> <p>03NDEN0016</p> <p>03NDEN0017</p> <p>03NDEN0018</p> <p>03NDEN0019</p> <p>03NDEN0020</p> <p>03NDEN0021</p> <p>03NDEN0022</p> <p>03NDEN0023</p> <p>03NDEN0024</p> <p>03NDEN0025</p> <p>03NDEN0026</p> <p>03NDEN0027</p> <p>03NDEN0028</p> <p>03NDEN0029</p> <p>03NDEN0030</p>

Professionnalisation de l'encadrement

IDENTIFIANT : 03NDEN0001

**PERSONNELS DE DIRECTION ET D'INSPECTION :
LE PILOTAGE PÉDAGOGIQUE PARTAGÉ DE L'EPLÉ**

Objectifs du dispositif : favoriser la coordination et la concertation entre les différents acteurs qui interviennent dans l'organisation et le pilotage pédagogique de l'EPLÉ.

Pilote : direction de l'encadrement.

Campagne d'inscription : sans candidature ; liste arrêtée par le recteur

Nombre de places : 180

Durée moyenne estimée : 3 jours

MODULE UNIQUE

Objectifs pédagogiques

Favoriser de nouvelles relations dans le cadre du conseil et de l'aide aux établissements.

Déterminer pour les personnels de direction et d'inspection des objectifs pédagogiques communs et transversaux.

Contenu

L'organisation pédagogique de l'EPLÉ : état des lieux

La mise en œuvre d'un pilotage pédagogique partagé :

- complémentarité des personnels de direction et d'inspection ;
- état des actions de formation engagées en académies.

Public cible : pour chaque académie.

Le doyen des IA-IPR

Le coordonnateur des IEN-ET/EG ou un IEN-ET/EG le représentant.

Deux IA-IPR dont un IA-IPR/EVS.

Un CASU comptable et/ou gestionnaire d'EPLÉ.

Un personnel de direction ayant en charge la formation des personnels d'encadrement.

Forme/Modalités : stage présentiel.

Responsables pédagogiques

L'inspection générale de l'éducation nationale et l'inspection générale de l'administration de l'éducation nationale et de la recherche.

L'école supérieure de l'éducation nationale.

Module obligatoire

Nombre de participants : 180

Durée en heures : 18

Session :

Dates : 12, 13 et 14 novembre 2003.

Lieu : ESEN - Poitiers

IDENTIFIANT : 03NDEN0002

ÉTABLISSEMENTS SECONDAIRES ET COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Objectifs du dispositif : Favoriser une réflexion sur les évolutions prévisibles au sein des collèges et des lycées du fait de certains transferts de compétences aux régions, dans un contexte d'autonomie accrue des établissements.

Pilote : direction de l'encadrement.

Campagne d'inscription : candidatures en académie avant le 12 septembre 2003.

Nombre de places : 150

Durée moyenne estimée : 3 jours

MODULE UNIQUE

Objectifs pédagogiques

Informar les responsables académiques chargés de l'accompagnement des équipes de direction sur les évolutions structurelles en cours.

Leur faire appréhender les conséquences de ces évolutions à court et moyen terme sur les missions des personnels et le pilotage des établissements.

Contenu

Mise en place des expérimentations académiques sur l'autonomie accrue des EPLE et resserrement des liens avec les collectivités territoriales.

Conséquences pour le pilotage des établissements du transfert aux régions de certaines catégories de personnels

Public cible : SGA, IA-IPR/EVS, PVS, DRRH.

Forme/Modalités : stage présentiel.

Responsable pédagogique : École supérieure de l'éducation nationale.

Module obligatoire

Nombre de participants : 150

Durée en heures : 18

Session :

Dates : 9, 10 et 11 décembre 2003.

Lieu : ESEN - Poitiers.

IDENTIFIANT : 03NDEN0003

SESSION D'ÉTUDES POUR L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Objectifs du dispositif

Amorcer un cycle d'échanges régulier à partir de 2004 pour les personnels d'encadrement des établissements d'enseignement supérieur.

Pilote : direction de l'encadrement.

Campagne d'inscription : sans candidature.

Nombre de places : 100

Durée moyenne estimée : 1 jour

MODULE UNIQUE**Objectifs pédagogiques**

Favoriser le partage des informations et des connaissances, la mutualisation des pratiques et la réflexion collective sur les évolutions en cours.

Contenu

Étude d'un thème à définir dans un domaine de responsabilité précis, ayant trait par exemple aux conséquences de la mise en place de la loi organique, du budget global des établissements.

Public cible : SGEPEs, agents comptables, chefs des services financiers.

Forme/Modalités : stage présentiel.

Responsable pédagogique : École supérieure de l'éducation nationale.

Module obligatoire

Nombre de participants : 100

Durée en heures : 6

Session :

Dates : novembre 2003.

Lieu : Paris

IDENTIFIANT : 03NDEN0004

VEILLE SOCIALE ET PRÉVENTION DES CONFLITS

Objectifs du dispositif

L'objet de la veille sociale est de prévenir les conflits sociaux. Elle doit permettre d'optimiser la régulation sociale dans l'institution par le management et la communication. Plutôt que de négocier pendant ou après le conflit, elle repose essentiellement sur la négociation sociale anticipée.

Ses outils sont ceux de l'observation de l'évolution des relations sociales : élaboration de tableaux de bord de suivi du climat social, définition de "clignotants" d'alarme, etc. Elle nécessite l'implication du management de proximité et la dynamisation du dialogue social.

Après les sessions de formation sur le dialogue social, il paraît souhaitable de prévoir un approfondissement des acquis sur le thème spécifique de la veille sociale afin d'anticiper et de prévenir les conflits sociaux.

Pilote : direction de l'encadrement.

Campagne d'inscription : candidatures en académie avant le 12 septembre 2003.

Nombre de places : 60

Durée moyenne estimée : 3 jours

MODULE UNIQUE**Objectifs pédagogiques :**

Acquérir les moyens et les méthodes permettant d'identifier :

- le système actuel de veille sociale en académie ;
- les différents types de communication sociale et les acteurs institutionnels pour chaque niveau hiérarchique de compétence ;
- les différents champs de dialogue social et de communication affectés à chacun de ces niveaux.

Contenu :

La lisibilité des relations entre les différents acteurs de la veille sociale (à l'interne) et du dialogue social (à l'externe).

Les contenus de ces relations.

Les moyens et méthodes de mise en place d'un système et d'une stratégie de veille sociale.

Public cible : DRRH et secrétaires généraux d'académie.

Forme/Modalités : stage présentiel.

Confrontation et comparaison d'expériences et de pratiques : débats, exposés, travaux de groupes, simulations.

Responsable pédagogique : École supérieure de l'éducation nationale.

Module obligatoire

Nombre de participants : 60

Durée en heures : 18

Session :

Dates : du 15 au 17 décembre 2003

Lieu : Paris

IDENTIFIANT : 03NDEN0005

RISQUES MAJEURS : MISE EN SÛRETÉ DES ÉTABLISSEMENTS
D'ENSEIGNEMENT

Objectif du dispositif

Dans son B.O. du 30 mai 2002, le ministère de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche publiait, à destination de l'ensemble des écoles et des établissements, un guide pour l'élaboration d'un "Plan particulier de mise en sûreté face aux risques majeurs" (PPMS).

Afin de favoriser la mise en œuvre des PPMS, un dispositif national pluriannuel a été mis en place avec un premier regroupement des différents acteurs concernés. Ce regroupement, qui s'est déroulé en janvier 2003, a eu pour objectif d'engager une réflexion commune et de renforcer une articulation cohérente des réponses apportées.

L'inspecteur d'académie, directeur des services départementaux, représente l'un des garants de cette cohérence, condition essentielle à la bonne mise en œuvre de ces plans.

Ce séminaire s'adresse spécifiquement aux IA-DSDEN afin qu'ils puissent promouvoir et développer ces "plans particuliers" au sein des établissements d'enseignement. La présence de secrétaires généraux d'académie permettra en outre de favoriser la coordination des actions envisagées. Il s'inscrit dans la continuité d'un dispositif d'information sur ce thème et fait suite en particulier au séminaire des 28 et 29 janvier 2003 qui était destiné à l'ensemble des acteurs de terrain chargés de ces questions de sécurité.

Pilotes

- Direction de l'encadrement.
- Direction de l'enseignement scolaire.
- Observatoire national de la sécurité.
- Ministère de l'écologie et du développement durable.
- Ministère de l'intérieur, direction de la défense et de la sécurité civiles.

Campagne d'inscription : candidatures en académie avant le 12 septembre 2003.

Nombre de places : 100

Durée moyenne estimée : 2 jours

MODULE UNIQUE

Objectifs pédagogiques

Apporter aux IA-DSDEN les éléments nécessaires au développement des dispositifs de prévention et de protection visant la mise en sûreté des personnes dans les établissements d'enseignement.

Contenu

- Identification des risques.
- Le rôle et les prérogatives des autorités territoriales.
- L'articulation entre les différents intervenants dans le domaine des risques majeurs.
- L'action départementale en académie :
 - . le rôle des bassins de formation ;
 - . les dispositifs, les modalités d'organisation et de formation, les supports pédagogiques existant.
- La prise en compte de la dimension pédagogique dans l'élaboration et la mise en œuvre d'un PPMS face aux risques majeurs.

Public cible

Inspecteurs d'académie, directeurs des services départementaux de l'éducation nationale
Secrétaires généraux d'académie

Forme/Modalités : stage présentiel.

Responsable pédagogique : École supérieure de l'éducation nationale.

Module obligatoire

Nombre de participants : 100

Durée en heures : 12

Session :

Dates : 21 et 22 octobre 2003

Lieu : Paris

IDENTIFIANT : 03NDEN0006

L'ACCUEIL DES ÉLÈVES HANDICAPÉS DANS LES ÉTABLISSEMENTS
DU SECOND DEGRÉ

Objectifs du dispositif

Les circulaires du mois d'avril 2002, outre qu'elles réaffirment la place de l'intégration scolaire des élèves handicapés dans les écoles "ordinaires", donnent une place nouvelle et particulière aux établissements du second degré. La mise en place d'une politique académique nécessite que soient formés à ces problématiques particulières des personnels d'encadrement susceptibles d'occuper des fonctions de conseiller de recteur, et de devenir personnes ressources pour la conception de formations liées à cette problématique.

Pilotes

Direction de l'encadrement.

Direction de l'enseignement scolaire, mission AIS.

Campagne d'inscription : sans candidature ; liste arrêtée par le recteur.

Nombre de places : 30

Durée moyenne estimée : 2 jours

MODULE UNIQUE

Objectifs pédagogiques : Donner aux personnels d'encadrement conseillers de recteurs des outils pour élaborer une politique académique d'accueil des élèves handicapés dans les établissements scolaires du second degré.

Contenu

- Historique et cadre institutionnel de l'AIS.
- Aspects réglementaires et juridiques.
- Partenariats.
- Aspects pédagogiques et éducatifs (rôle des assistants de vie scolaire et des auxiliaires de vie scolaire).
- Formation et accompagnement des personnels qui exercent dans les établissements scolaires.

Public cible : Personnels d'encadrement conseillers AIS au niveau académique

Forme/Modalités : séminaire national.

Responsable pédagogique : École supérieure de l'éducation nationale

Module obligatoire

Nombre de participants : 30

Durée en heures : 12

Session :

Dates : du 18 au 19 novembre 2003.

Lieu : ESEN - Poitiers.

Formations périodiques et animation des réseaux

IDENTIFIANT : 03NDEN0007

RENCONTRES INTERPROFESSIONNELLES DE SERVICE PUBLIC
DANS LE CADRE DU RÉSEAU DES ÉCOLES DE SERVICE PUBLIC

Objectifs du dispositif : Les rencontres interprofessionnelles de service public vivent leur huitième année. L'expérience conforte ses initiateurs dans l'idée que la confrontation des points de vue de professionnels confirmés et la compréhension de leurs modes d'action respectifs sont de nature à favoriser la mise en synergie des acteurs et la conjonction des moyens nécessaires à l'émergence et à la conduite de projets.

Pilote : Un comité de pilotage a élaboré cette programmation. Il est composé de cadres pédagogiques du Centre national d'études supérieures de la sécurité sociale, du Centre national de la fonction publique territoriale, de l'École nationale de la magistrature, de l'École nationale de la santé publique, de l'École nationale supérieure de la police, de l'École supérieure de l'éducation nationale et de l'Institut national du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle.

Campagne d'inscription : candidatures en académie avant le 12 septembre 2003.

Nombre de places : 21 réservées à l'éducation nationale sur un total de 125.

Durée moyenne estimée : 3 jours

MODULE 1 : L'AIDE AUX VICTIMES**Problématiques et objectifs**

Depuis une quinzaine d'années, les victimes d'actes de terrorisme, d'agressions physiques, d'accidents de travail ou de la route, ou bien encore d'escroqueries font l'objet d'une attention croissante des autorités publiques. Les différentes réformes législatives qui se sont succédées depuis 1977 sur ce champ ont toutes tendu à rendre plus aisée la prise en charge des victimes. Des réseaux structurés d'aide aux victimes (associations, bureaux municipaux) regroupés pour la plupart au sein de l'institut national d'aide aux victimes et de médiation (INAVEM), ont en charge l'accueil des victimes. Ils assurent leur écoute, leur information sur leurs droits, en vue de leur orientation vers la formule la plus appropriée et la plus efficace. Par ailleurs, face à l'insolvabilité d'un nombre important d'auteurs de faits ou l'impossibilité de les identifier, l'État a mis en place un système d'indemnisation des victimes. Au-delà de l'indemnisation des victimes, se pose la délicate question de leur place dans notre société, de leur retour à une vie professionnelle et familiale "normale". Dans ce contexte, l'aide aux victimes apparaît de plus en plus comme un travail de partenariat mettant en relation divers services publics et associations dont les politiques ont besoin d'être coordonnées pour une meilleure efficacité.

La réflexion des participants à cette formation portera donc sur :

- les moyens à mettre en place pour rendre aussi opérationnelles que possible les politiques publiques d'aide aux victimes ;
- les extensions possibles des missions des commissions d'indemnisation des victimes d'infractions (CIVI) placées auprès de chaque tribunal de grande instance ;
- la situation particulière des personnes victimes d'actes de terrorisme indemnisées par le fonds de garantie des victimes d'actes terroristes et d'autres infractions (FGTI) ;
- le soutien aux victimes, notamment en terme d'accompagnement psychologique.

Prérequis du public : cadres des services pénitentiaires, commissaires de police, cadres des services de l'État, de la santé et de l'action sociale, personnels d'encadrement de l'éducation nationale, inspecteurs de médecine du travail, cadres des collectivités territoriales, magistrats, cadres des services du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle.

Forme/Modalités : le séminaire privilégie échanges d'expériences et débats dans le cadre d'ateliers et de tables rondes où interviennent des spécialistes des questions abordées.

Responsable pédagogique : École nationale de la magistrature.

Module facultatif

Nombre de participants : 4 pour l'éducation nationale.

Durée en heures : 18

Dates : du 30 septembre au 2 octobre 2003.

Lieu : École nationale d'administration pénitentiaire - Campus universitaire Michel Serres
440, avenue Michel Serres - BP 28-47916 Agen cedex 9.

MODULE 2 : SÉCURITÉ ET PARTENARIAT

Problématiques et objectifs

La sécurité est actuellement une des principales préoccupations de nos concitoyens. Pour faire face à ce défi, le rôle des institutions régaliennes et répressives (justice et police) a profondément évolué ces dernières années. L'ampleur et la complexité du phénomène nécessitent aujourd'hui un travail en profondeur intégrant les aspects préventifs et répressifs en associant d'autres acteurs publics ou privés.

Cette rencontre permettra :

- d'évaluer les procédures et outils du partenariat et notamment le contrat local de sécurité (CLS);
- de repérer, sur la base des expériences menées, les conditions de réussite mais aussi les limites de ces dynamiques de coopération ;
- d'identifier les opportunités du partenariat dans chaque situation professionnelle.

Prérequis du public : cadres des services pénitentiaires, commissaires de police, cadres des services de l'État, de la santé et de l'action sociale, personnels d'encadrement de l'éducation nationale, inspecteurs de la médecine du travail, cadres des collectivités territoriales, magistrats, cadres des services du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle.

Forme/Modalités : le séminaire privilégie échanges d'expériences et débats dans le cadre d'ateliers et de tables rondes où interviennent des spécialistes des questions abordées.

Responsable pédagogique : École nationale supérieure de la police.

Module facultatif

Nombre de participants : 5 pour l'éducation nationale.

Durée en heures : 18

Dates : du 14 au 16 octobre 2003.

Lieu : École nationale supérieure de la police - 9, Rue Carnot - 69450 St-Cyr-au-Mont-d'Or

MODULE 3 : FONCTION D'INSPECTION : ENTRE ÉVOLUTION DES MODALITÉS D'INTERVENTION PUBLIQUE ET ÉVOLUTION DES EXIGENCES DU PUBLIC**Problématiques et objectifs**

La fonction d'inspection, telle qu'elle est à ce jour déclinée en France par les services de l'État et des collectivités territoriales, s'exerce à deux niveaux : au niveau interne, où elle vise à garantir le respect des règles et l'atteinte des objectifs des services publics ; au niveau externe, où elle cherche surtout à assurer un encadrement des pratiques et des moyens mis en place au regard d'un cadrage réglementaire précis.

Cependant, de plus en plus fréquemment, et ce tant au niveau national qu'europpéen, la démonstration de la mise en œuvre de moyens et/ou d'atteinte des objectifs est déléguée au maître d'œuvre lui-même ou aux institutions, les représentants des puissances publiques n'ayant plus comme mission que de vérifier les déclarations de ces acteurs, face aux exigences pourtant de plus en plus importantes des usagers.

Les corps d'inspection français ont à se positionner dans ce contexte, d'autant plus complexe que se multiplient les processus de normalisation, d'accréditation, de certification, de labellisation, d'évaluation, ...

Face à ces nouvelles contraintes, s'il existe certainement des différences liées aux domaines concernés, il existe également probablement des convergences quant aux stratégies de service à développer pour faire face à ces évolutions.

L'objet de ce séminaire sera donc :

- de décliner les grandes interrogations stratégiques et opérationnelles suscitées par ce contexte, transversales et/ou spécifiques aux différents métiers d'inspection ;
- de rechercher et d'explorer les axes communs de progrès.

Prérequis du public : inspecteurs généraux des services des collectivités territoriales, inspecteurs hygiène et sécurité, commissaires de police, inspecteurs généraux des affaires sociales, cadres de l'inspection du travail, inspecteurs exerçant dans l'éducation nationale, inspecteurs de médecine du travail, médecins inspecteurs de santé publique, pharmaciens inspecteurs de santé publique, inspecteurs des affaires sanitaires et sociales.

Forme/Modalités : le séminaire privilégie échanges d'expériences et débats dans le cadre d'ateliers et de tables rondes où interviennent des spécialistes des questions abordées.

Responsable pédagogique : École nationale de la santé publique.

Module facultatif

Nombre de participants : 5 pour l'éducation nationale

Durée en heures : 18

Dates : du 2 au 4 décembre 2003

Lieu : École nationale de la santé publique - avenue du professeur Léon Bernard - CS 74312-35043 Rennes cedex.

MODULE 4 : L'ÉVALUATION DE L'ACTION PUBLIQUE TERRITORIALISÉE

Problématiques et objectifs : De plus en plus interministérielles et inter-institutionnelles, les politiques publiques de l'État requièrent, pour leur mise en œuvre locale, d'étroites collaborations entre des partenaires extrêmement divers. Services déconcentrés de l'État, services publics territoriaux, institutions publiques ou para publiques, associations et souvent même entreprises privées, le nombre et la diversité des partenaires concernés posent de redoutables problèmes de coordination.

Les nombreuses questions soulevées concernent aussi bien le contrôle de la tenue des engagements contractuels et le bon usage des ressources publiques mobilisées, que la conformité des pratiques eu égard aux règles de bonne gestion et plus généralement la maîtrise et le pilotage de ces actions publiques. Face à ces questions, l'État a mis en place des dispositifs de déconcentration parallèlement aux processus de décentralisation et développe des outils de partenariat fondés sur la contractualisation entre les divers acteurs engagés dans les projets. Ces dispositifs constituent un réel progrès mais n'épuisent pas pour autant la question centrale et critique de la coordination des actions publiques territoriales et coopératives.

Si le contrôle de légalité, les contrôles hiérarchiques et de gestion propres à chaque institution sont opérants et probablement suffisants pour assurer la régularité, la conformité et le respect des règles, les questions de l'efficacité, de l'efficience, de l'impact et plus généralement de la pertinence des politiques publiques restent posés.

Dans ce contexte, les principes, méthodes et outils de l'évaluation et du pilotage des politiques publiques peuvent constituer de puissants leviers permettant d'améliorer en les actualisant régulièrement les stratégies contractuelles.

Réunissant des cadres supérieurs de service public, ce séminaire est en conséquence centré sur les objectifs suivants :

- éclairer les principes et concepts d'évaluation des politiques publiques. En dégager les finalités générales et démontrer leur utilité dans le traitement des questions posées par l'évaluation et le pilotage de l'action publique territoriale et partenariale ;
- analyser en détail les méthodes et outils (évaluation ex ante, ex post, objectifs, indicateurs et mesure d'impact et de ciblage, d'efficacité et d'efficience, étude des perceptions du public...). En évaluer la faisabilité et déterminer leurs conditions de succès ;
- permettre aux participants de se construire un point de vue pertinent sur ces démarches ainsi qu'un ensemble de références collectives sur leur utilité et leur usage éventuel dans leurs institutions.

Prérequis du public : directeurs départementaux et régionaux des affaires sanitaires et sociales, directeurs adjoints et secrétaires généraux, cadres régionaux et départementaux de l'éducation nationale (recteurs, IA-DSDEN, secrétaires généraux d'académie ou d'inspection académique), directeurs généraux des collectivités territoriales, directeurs départementaux et régionaux du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle, directeurs des services territoriaux de la police nationale, directeurs régionaux des services pénitentiaires, cadres A en direction régionale et à l'école nationale d'administration pénitentiaire, directeurs des services pénitentiaires d'insertion et de probation.

Forme/Modalités : le séminaire privilégie échanges d'expériences et débats dans le cadre d'ateliers et de tables rondes où interviennent des spécialistes des questions abordées.

Responsable pédagogique : Institut national du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle.

Module facultatif

Nombre de participants : 4 pour l'éducation nationale.

Durée en heures : 12

Dates : les 13 et 14 novembre 2003.

Lieu : Institut national du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle
1498, Route de Sain-Bel - BP 84 - 69280 Marcy-l'Étoile.

**MODULE 5 : LA QUALITÉ : UNE DÉMARCHE AU SERVICE
DE LA MODERNISATION DE L'ACTION PUBLIQUE****Problématiques et objectifs**

Si tout le monde s'accorde pour mettre en œuvre la qualité, peu l'essayent et tout particulièrement dans le secteur public. Pour beaucoup le concept reste flou, l'intérêt incertain. Or, depuis une vingtaine d'années, des hommes et des entreprises ont défriché le terrain, mis en place des outils, éclairci le concept. Il reste aujourd'hui à opérer la traduction nécessaire et l'adaptation aux spécificités de l'action administrative des normes prévues initialement pour des entreprises industrielles.

À ce titre, la qualité n'est pas une mode, mais avant tout un état d'esprit. Elle constitue un outil au service du management public et un élément important de modernisation de l'action administrative, dont les collectivités locales et établissements publics ont, eux aussi, compris l'intérêt.

Elle présente l'avantage de mobiliser tous les niveaux de l'administration et tous les secteurs d'activités : fonctionnel ou opérationnel, administratif ou technique, de gestion ou de mise en œuvre. Dans ce contexte, il apparaît nécessaire que les décideurs locaux dont l'objectif prioritaire est le progrès permanent de la satisfaction des usagers disposent d'une représentation réaliste des atouts, enjeux et écueils d'une démarche qualité, ainsi que des chemins qui conduisent de la formalisation des procédures à la certification, en passant par la mise en place d'un système qualité favorisant un nouveau mode de management de l'action publique.

Réunissant des cadres supérieurs des services publics, cette rencontre a pour objectifs :

- d'éclairer les principes et concepts en vue de faire apprécier aux participants les enjeux stratégiques liés à la qualité dans les services publics aujourd'hui ;
- d'identifier les méthodes et étapes de mise en œuvre d'une démarche qualité ;
- d'apprécier les conditions de réussite d'une telle démarche ;
- d'apporter aux dirigeants publics les éléments clés pour mettre en œuvre un management par la qualité impliquant l'ensemble de l'organisation publique dans un objectif de recherche d'une meilleure efficacité et efficience.

Prérequis du public : directeurs départementaux et régionaux des affaires sanitaires et sociales, directeurs adjoints et secrétaires généraux, cadres régionaux et départementaux de l'éducation nationale (recteurs, IA-DSDEN, secrétaires généraux d'académie ou d'inspection académique), directeurs généraux des collectivités territoriales, directeurs départementaux et régionaux du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle, directeurs des services territoriaux de la police nationale, directeurs régionaux des services pénitentiaires, cadres A en direction régionale et à l'école nationale d'administration pénitentiaire, directeurs des services pénitentiaires d'insertion et de probation

Forme/Modalités : le séminaire privilégie échanges d'expériences et débats dans le cadre d'ateliers et de tables rondes où interviennent des spécialistes des questions abordées

Responsable pédagogique : Institut des études supérieures de la fonction publique territoriale

Module facultatif

Nombre de participants : 3 pour l'éducation nationale.

Durée en heures : 12

Dates : les 25 et 26 novembre 2003.

Lieu : Institut des études supérieures de la fonction publique territoriale (INET)
5, Rue du parchemin - 67000 Strasbourg.

IDENTIFIANT : 03NDEN0008

PRÉVENTION ET TRAITEMENT DES ATTEINTES SEXUELLES
DANS LES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES DU SECOND DEGRÉ

Objectifs du dispositif

Sensibiliser à la prévention et au traitement des atteintes sexuelles dans les établissements scolaires du second degré.

Pilotes

Direction de l'encadrement.

Direction de l'enseignement scolaire.

Campagne d'inscription : sans candidature ; liste arrêtée par le recteur.

Nombre de places : 60

Durée moyenne estimée : 2 jours

MODULE UNIQUE

Objectifs pédagogiques

Informier sur les aspects humains et juridiques du problème des atteintes sexuelles ainsi que sur les dispositifs de prévention et de traitement mis en œuvre.

Contenu

Atteintes sexuelles chez les adolescents (victimes ou auteurs).

Aspects juridiques.

Partenariats.

Études de cas à partir des expériences des stagiaires.

Public cible

Responsables académiques de formation des personnels d'encadrement.

Responsables de la cellule juridique.

Forme/Modalités : séminaire national.

Responsables pédagogiques

École supérieure de l'éducation nationale.

Direction de l'enseignement scolaire, bureau de l'action sanitaire et sociale et de la prévention.

Module obligatoire

Nombre de participants : 60

Durée en heures : 12

Session :

Dates : du 4 au 6 novembre 2003.

Lieu : ESEN - Poitiers.

IDENTIFIANT : 03NDEN0009

RÉSEAU DES DIRECTEURS DES RELATIONS ET RESSOURCES HUMAINES

Objectifs du dispositif

Animation du réseau des DRRH : séminaire de rentrée

Pilote : direction de l'encadrement.**Campagne d'inscription :** sans candidature.**Nombre de places :** 30**Durée moyenne estimée :** 2 jours**MODULE UNIQUE : SÉMINAIRE DE RENTRÉE****Objectifs pédagogiques**

Professionnaliser les acteurs et permettre un échange de pratiques dans ce domaine.

Contenu

- Présentation de la politique du ministère en matière d'encadrement.
- Échanges sur les thèmes d'actualité.
- Harmonisation des pratiques académiques.

Public cible : DRRH d'académie.**Forme/Modalités :** stage présentiel.**Responsable pédagogique :** école supérieure de l'éducation nationale.**Module obligatoire****Nombre de participants :** 30**Durée en heures :** 12**Session :****Dates :** octobre ou novembre 2003.**Lieu :** Paris.

IDENTIFIANT : 03NDEN0010

REGROUPEMENT DES PERSONNELS DE DIRECTION
RENTRANT EN FRANCE MÉTROPOLITAINE

Objectifs du dispositif

Aider les personnels de direction à se positionner dans leur nouvelle affectation en métropole.

Pilote : direction de l'encadrement.

Campagne d'inscription : sans candidature.

Nombre de places : 50

Durée moyenne estimée : 2 jours

MODULE UNIQUE

Objectifs pédagogiques

Accueil et réintégration dans le contexte scolaire métropolitain.

Contenu

Formation/information sur les évolutions récentes du système éducatif et des missions des personnels d'encadrement.

Public cible : personnels de direction nommés depuis le 1^{er} septembre 2003.

Forme/Modalités : stage présentiel.

Responsable pédagogique : école supérieure de l'éducation nationale.

Module obligatoire

Nombre de participants : 50

Durée en heures : 12

Session :

Dates : 14 et 15 octobre 2003

Lieu : ESEN-Poitiers

Adaptations à l'emploi

Ces dispositifs ne concernent que les personnels nouvellement nommés à des fonctions spécifiques d'encadrement. Ces regroupements nationaux ont pour objectif de faire acquérir à ces personnels les savoirs et savoir-faire de leur nouvelle fonction et de leur permettre d'échanger sur leurs pratiques.

Ces formations ne font pas l'objet d'une campagne d'inscription.

Les personnels concernés n'ont pas à faire acte de candidature.

Le tableau suivant indique les personnels concernés et précise les dispositifs, modules ou sessions, programmés pour l'année 2003-2004 et leur identifiant.

INTITULÉ	IDENTIFIANT
IA - IPR détachés dans un emploi d'IA-DSDEN À déterminer en fonction des besoins	03NDEN0011
IA - IPR détachés dans un emploi d'Adjoint d'IA-DSDEN À déterminer en fonction des besoins	03NDEN0012
IA - IPR établissement et vie scolaire recrutés sur liste d'aptitude À déterminer en fonction des besoins	03NDEN0013
IA - IPR disciplinaires recrutés sur liste d'aptitude Intégration dans la formation statutaire en fonction des besoins	03NDEN0014
IEN du premier degré recrutés sur liste d'aptitude en 2003 Module 1 : 10 et 11 septembre 2003 ; ESEN - Poitiers Module 2 : intégration dans la formation statutaire en fonction des besoins (6 jours) ; ESEN - Poitiers Module 3 : du 8 au 12 mars 2004 ; ESEN - Poitiers	03NDEN0015
IEN - IO recrutés sur liste d'aptitude 2003 Intégration dans la formation statutaire en fonction des besoins	03NDEN0016
IEN - ET/EG recrutés sur liste d'aptitude Module unique négocié : sessions à déterminer selon les besoins	03NDEN0017
IEN - ET/EG nommés sur un poste administratif et financier en apprentissage Module 1 : du 4 au 6 novembre 2003 ; ESEN - Poitiers Module 2 : du 6 au 8 janvier 2004 ; ESEN - Poitiers	03NDEN0018
IEN - ET/EG nommés sur un poste de formation continue Module 1 : du 4 au 6 novembre 2003 ; ESEN - Poitiers Module 2 : du 6 au 8 janvier 2004 ; ESEN - Poitiers	03NDEN0019
IEN - ET/EG conseillers d'un inspecteur d'académie nommés en 2003 Module 1 : du 4 au 6 novembre 2003 ; ESEN - Poitiers Module 2 : du 6 au 8 janvier 2004 ; ESEN - Poitiers	03NDEN0020
Directeurs de CIO nommés au 1 ^{er} septembre 2002 Module unique : du 15 au 19 mars 2004 ; ESEN - Poitiers	03NDEN0021
Directeurs de CIO nommés au 1 ^{er} septembre 2003 Module 1 : du 27 au 29 août 2003 ; ESEN - Poitiers Module 2, session 1 : du 8 au 12 décembre 2003 ; ESEN - Poitiers Module 2, session 2 : du 24 au 28 mai 2004 ; ESEN - Poitiers	03NDEN0022

INTITULÉ	IDENTIFIANT
Conseillers auprès d'un recteur : DAET, DAFCO, CSAIO Module unique : dates à déterminer ; ESEN - Poitiers	03NDEN0023
Secrétaires généraux d'académie et secrétaires généraux d'académie adjoints Module 1 : dans la semaine du 19 au 23 janvier 2004 à Paris Module 2 : à définir en fonction des besoins	03NDEN0024
Secrétaires généraux d'inspection académique Module 1 : dans la semaine du 26 au 30 janvier 2004 à Paris Module 2 : à définir en fonction des besoins	03NDEN0025
Secrétaires généraux d'établissement public d'enseignement supérieur À déterminer en fonction des besoins	03NDEN0026
Directeurs des relations et ressources humaines Module unique : octobre 2003 à Paris	03NDEN0027
Agents comptables d'établissement public d'enseignement supérieur À déterminer en fonction des besoins	03NDEN0028
CASU nommés sur liste d'aptitude au 1 ^{er} septembre 2003 Module 1 : du 21 au 23 octobre 2003 ; ESEN - Poitiers Module 2 : du 20 au 22 janvier 2004 ; ESEN - Poitiers Module 3 : du 10 au 12 mars 2004 ; ESEN - Poitiers	03NDEN0029
Formation à la prise de fonction d'agent comptable d'établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel Module unique : du 20 au 21 octobre 2003 ; ESEN - Poitiers	03NDEN0030

MODALITÉS DE CANDIDATURE ET D'INSCRIPTION AUX DISPOSITIFS DU PNP DE LA DE

Note technique à l'attention des candidats

Ce programme national de pilotage est constitué de dispositifs qui comprennent chacun un ou plusieurs modules. La candidature se fait sur le dispositif, puis sur les modules.

Lorsque ces modules sont :

- **obligatoires** : la candidature au dispositif entraîne automatiquement celle concernant tous les modules obligatoires. C'est notamment le cas des dispositifs ne comprenant qu'un seul module.

- **facultatifs** : le candidat choisit de participer au(x) module(s) du dispositif qui correspond(ent) à ses attentes.

Les candidatures sont à transmettre au rectorat de l'académie d'exercice, à l'attention du responsable du service académique de formation chargé de l'encadrement. Elles sont à établir à l'aide du formulaire joint (une fiche par candidature et par dispositif).

Ces candidatures doivent être effectuées avant le 12 septembre 2003

À la rubrique **Campagne d'inscription**, les dispositifs pour lesquels il n'y a pas à faire acte de candidature sont mentionnés : "**sans candidature**". Dans ce cas, les listes des personnes à inscrire sont directement arrêtées par le recteur.

Les services rectoraux concernés recueillent l'ensemble des candidatures à partir desquelles le recteur établit une liste hiérarchisée, et fait procéder aux inscriptions sous intranet.

Les listes définitives des participants aux dispositifs de formation du PNP sont arrêtées par l'école supérieure de l'éducation nationale.

Les services de formation de l'académie d'origine du candidat retenu lui délivreront un ordre de mission.

Toute personne dont la candidature à un dispositif de formation du PNP a été retenue et qui ne peut pas y participer, quel que soit le motif, préviendra le rectorat concerné le plus tôt possible, afin que l'administration centrale soit en mesure de procéder à son remplacement.

FICHE DE CANDIDATURE À UN DISPOSITIF DU PNP ENCADREMENT

(une fiche par candidature)

Monsieur Madame Mademoiselle Code établissement (réservé au service académique):

Formateur OUI NON

Nom: Prénom:

Adresse administrative:

Code postal: Commune:

Téléphone: Fax: Mél:

Corps/Grade:

Discipline:

Fonction:

Candidature au dispositif de formation :

Identifiant:

Intitulé:

Dates:

Lieu:

À ne renseigner que pour la candidature à des dispositifs comportant plusieurs modules :

Inscription à tous les modules

ou

au(x) module(s) suivant(s) :

Intitulé:

Intitulé:

Intitulé:

Pour mémoire, candidatures à des dispositifs antérieurs de formation du PNP de la DPATE :

Identifiant:

Identifiant:

Identifiant:

Avis du supérieur hiérarchique :

Note technique à l'attention des services académiques de formation chargés de l'encadrement

Le candidat doit être inscrit au dispositif choisi. On doit ensuite sélectionner les modules sur lesquels il s'est positionné. Lorsque ces modules sont :

- **obligatoires** : la candidature au dispositif entraîne automatiquement la candidature à tous les modules. C'est notamment le cas des dispositifs ne comprenant qu'un seul module ;
- **facultatifs** : l'inscription est fonction du choix du candidat.

Seuls sont ouverts à candidature les dispositifs portant, à la rubrique Campagne d'inscription (3ème rubrique du dispositif), la mention : "candidatures en académie avant le 12 septembre 2003".

Attention "sans candidature" ne signifie pas sans inscription

Les dispositifs de formation portant la mention "sans candidature", font l'objet d'une inscription directe par le service de formation académique à partir des informations qu'il doit obtenir auprès des services concernés de son académie ou

du responsable de formation de l'ESEN.

L'inscription des candidats se fait impérativement sur le serveur intranet du PNP, accessible à l'adresse suivante :

<http://tage.ac-orleans-tours.fr/npnpac>

Seuls les services académiques de formation des personnels de l'éducation nationale peuvent accéder à ce site, grâce au nom d'utilisateur et au mot de passe qui leur ont été communiqués en avril 2000.

Ces références ne doivent pas être diffusées.

L'inscription des candidats se fait sur liste principale limitée au nombre de places offertes à votre académie et qui est affiché sur l'écran.

La date butoir pour chaque campagne d'inscription passée, aucune saisie, modification ou annulation n'est possible. Seule la consultation des candidatures est accessible.

Une seule campagne d'inscription est prévue ; le détail en est indiqué dans le tableau ci-dessous.

INTITULÉ DE LA CAMPAGNE D'INSCRIPTION	PÉRIODE D'INSCRIPTION PAR LE SERVICE	PÉRIODE DE CONSULTATION DES CANDIDATURES RETENUES
Candidatures en académie avant le 12 septembre 2003 ou sans candidature	1er septembre 2003 au 19 septembre 2003	À partir du 24 septembre 2003
Adaptation à l'emploi (sans candidature)		